



CERTIFICAT DE CONFORMITE

BOIS DES ALPES™

FCBA, Institut technologique de la filière bois, après avoir évalué l'entreprise désignée ci-après lors de **l'audit Initial** selon le référentiel de certification **Bois des Alpes du 04/12/2013**,

délivre le numéro titulaire :

FCBA/BDA18-004

LP CHARPENTE

à la société :

PAE LA CAILLE
1783 ROUTE DE L'ARNY
74350 ALLONZIER LA CAILLE

pour le(s) site(s) de production ou de commercialisation :

Unique et même adresse

dans le périmètre de certification suivant :

Fabrication de charpentes – Bois construction – Rabotage – Taille de charpentes

et pour les Produits suivants :

**Bois massif de structures bâtiments et ponts ;
Bois d'aménagement intérieur et extérieur (bardage) ;
Bois de structures collé, contre-collés**

NOTA : seuls les produits portant le marquage Bois des Alpes peuvent se prévaloir du présent certificat.

Ce certificat atteste de la conformité au référentiel Bois des Alpes.

Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises en cours d'année à l'examen des résultats de ce contrôle.

La liste à jour des titulaires de la Marque et des produits certifiés est disponible sur le site Internet :

www.boisdesalpes.net/entreprises.php et/ou www.fcba.fr

Ce certificat est délivré pour le cycle de 36 mois et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans le référentiel en vigueur restent conforme à chaque évaluation annuelle.

Pour l'entreprise certifiée :

Nom et signature du représentant légal



ACCREDITATION N°5-011
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Pour l'Organisme certificateur
Annule et remplace le certificat n°0055/2018
Certificat n°0095/2018 avec Annexe 1

Le 04/01/2018

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
ALAIN HOCQUET

Validité cycle 1 du 04/01/2018 au 03/01/2021



10, rue Galilée
77420 Champs sur Marne
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84



CERTIFICAT DE CONFORMITE

BOIS DES ALPES™

ANNEXE 1

La société :

LP CHARPENTE
PAE LA CAILLE
1783 ROUTE DE L'ARNY
74350 ALLONZIER LA CAILLE

N° de certificat :

FCBA/BDA18-004

a procédé à la mise en place des engagements d'amélioration continue par entité(s) certifiée(s).
L'avancement des actions prises en année n est audité lors de l'évaluation n+1.

L'historique de ces engagements est listé ci-dessous :

Site(s)	Cycle	Axes	Exigences
Siège : 74350 ALLONZIER LA CAILLE	Initial	AC16	Communiquer, sensibiliser et promouvoir la démarche Bois des Alpes en externe sur site Internet
		AC17	Participation, implication et motivation du Personnel

Pour l'organisme certificateur
Annule et remplace le certificat n°0055/2018
Certificat n°0095/2018 avec Annexe 1

Le 04/01/2018

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
ALAIN HOCQUET

Validité cycle 1 du 04/01/2018 au 03/01/2021



10, rue Galilée
77420 Champs sur Marne
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84

www.fcba.fr